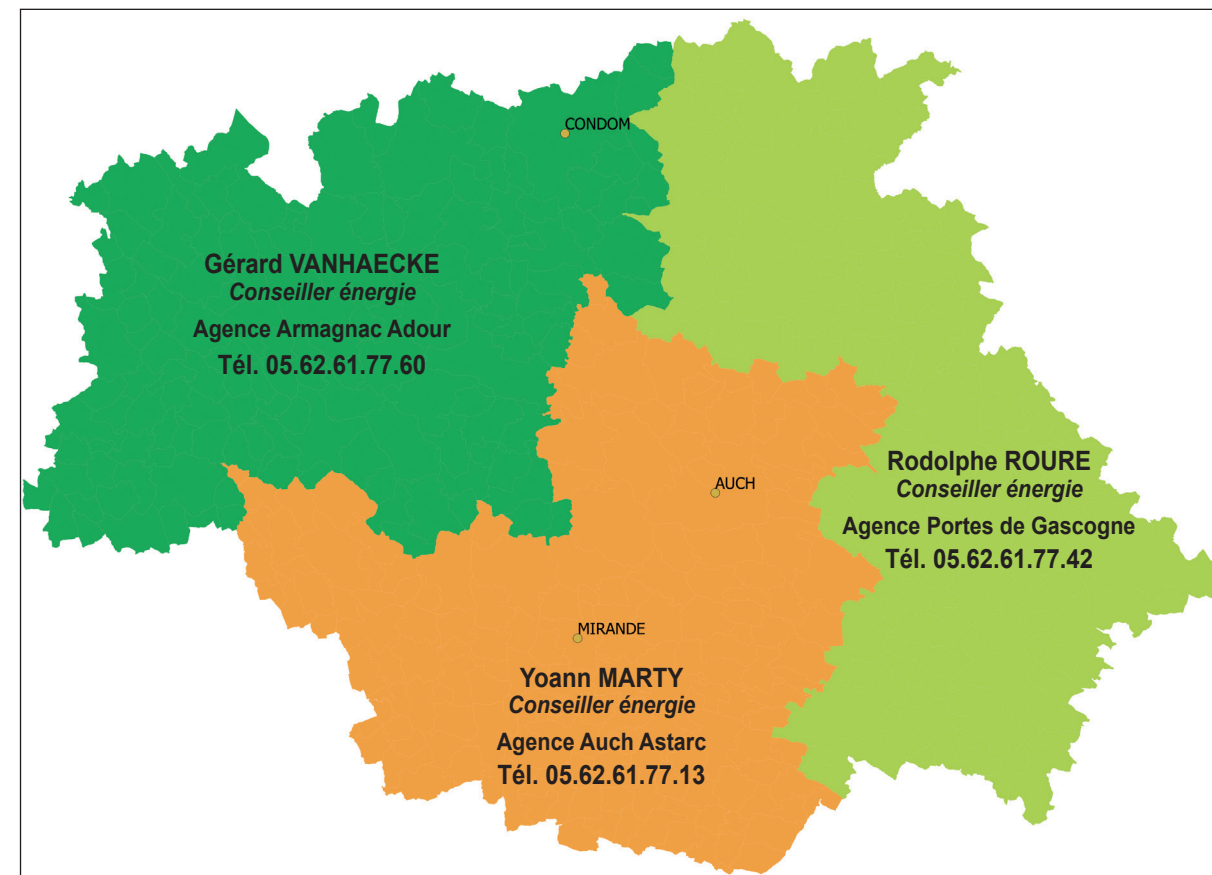


Coupler le bâti technique agricole à la production d'énergie : une stratégie pertinente renforcée par le levier du collectif

Porte d'entrée de tous vos projets agricoles et photovoltaïques, la Chambre d'agriculture du Gers vous accompagne au travers de son équipe de conseillers énergie. Une approche à double détente : face à des investissements conséquents, ne pas rester isolé dans sa réflexion de projet est la première des précautions, s'associer à un collectif pour sa mise en œuvre est un second levier, au bénéfice de projets optimisés et sécurisés.

Trois agences, trois conseillers énergie à votre écoute pour construire vos projets dès leurs premiers contours



Vous avez besoin d'un bâtiment ? Vous possédez des bâtiments à la toiture non exploitée ? Un rendez-vous avec votre conseiller énergie vous permettra de déterminer la faisabilité de lier couverture photovoltaïque et bâti technique agricole et de bien définir tous les aspects techniques et les différentes démarches administratives.

Cet accompagnement se base sur une longue expérience ! Dès l'apparition des premiers contrats d'obligation d'achat d'électricité photovoltaïque proposés par EDF la Chambre d'agriculture du Gers a souhaité se positionner afin d'accompagner les agriculteurs porteurs de projets. Créée en 2009, l'équipe énergie

de la Chambre d'agriculture du Gers a ainsi pour but, de diffuser une information objective et indépendante, mais aussi de vous accompagner en organisant des achats groupés de matériel photovoltaïque (2 par an) ainsi qu'une consultation pour les contrats de maintenance de vos centrales (une fois tous les 3 ans).

Le dispositif d'appui s'échelonne en 3 étapes, au fil des besoins des porteurs de projets

1. La prise de décision.

Cette étape permet de vous apporter les premiers éléments techniques, économiques et réglementaires nécessaires à toute prise de décision. Le rendez-vous d'une durée de 1 heure et demie est réalisé au bureau. Il permet de définir une première approche économique du projet en tenant compte des potentiels du site au niveau du raccordement au réseau public d'électricité ainsi que des particularités de chaque projet agricole. Cette pré-étude vous permet de cerner tous les coûts inhérents à vos projets, d'avoir une vision globale de la procédure, des acteurs et surtout des erreurs à ne pas commettre !

2. Organisation d'un achat groupé de matériel photovoltaïque.

Une consultation d'entreprises est organisée par la Chambre d'Agriculture du Gers pour le compte des agriculteurs constitués en groupements. Le poids du volume négocié traité en démarche collective est indiscutable. Les entreprises au fil des appels d'offres, sont de plus en plus nombreuses à formaliser des offres performantes, reflet du crédit apporté à ces marchés groupés.

3. Organisation d'une consultation de sociétés de maintenance photovoltaïque dans le but d'obtenir des contrats groupes identiques dans leur contenu, cadrés par la chambre d'agriculture et à des tarifs très avantageux.

Ces contrats d'une durée de 3 ans vous permettent d'obtenir une prestation de maintenance de qualité, sans surcoût ni évolution tarifaire, avec le gros avantage de pouvoir remettre en concurrence tous les mainteneurs à la fin de ces 3 années de contrat.

Pas d'équivoque, la stratégie repose notamment sur une mise en concurrence des entreprises photovoltaïques qui adaptent leurs offres en conséquence, tant en terme de matériel qu'en contrat de maintenance. L'effet de groupe est indéniable pour obtenir des prix préférentiels et des prestations cadrées dans un marché parfois opaque où il se pratique toute sorte de prix et de prestation.

Les rendez-vous énergie : une aide à la décision indispensable

Aux origines, un besoin agricole

Lors de ces premiers rendez-vous, nous construisons avec vous vos projets en commençant par vos besoins agricoles : nécessité d'un nouveau bâtiment ou de plusieurs à différentes échéances, hangar vétuste à rénover et adapter aux pratiques actuelles...

La mobilisation des conseillers bâtiments en Agence peut intervenir si nécessaire à cette étape de conception du projet. Une fois votre besoin déterminé, nous l'optimiserons pour exploiter au mieux le potentiel du photovoltaïque ainsi que le raccordement au réseau public EDF.

Optimisation technique

Le potentiel photovoltaïque est déterminé dans un premier temps en fonction de la surface de toiture disponible, de son orientation et de la pente. L'optimisation de tous ces paramètres vous permet, en recroisant avec vos besoins agricoles, de définir un projet techniquement efficace et économiquement viable.

Des projets cohérents peuvent être obtenus sur des orientations Est-Ouest avec des pentes faibles

car à superficie égale avec des bâtiments plein Sud, on bénéficiera de plus de toiture disponible permettant d'installer plus de kWc.

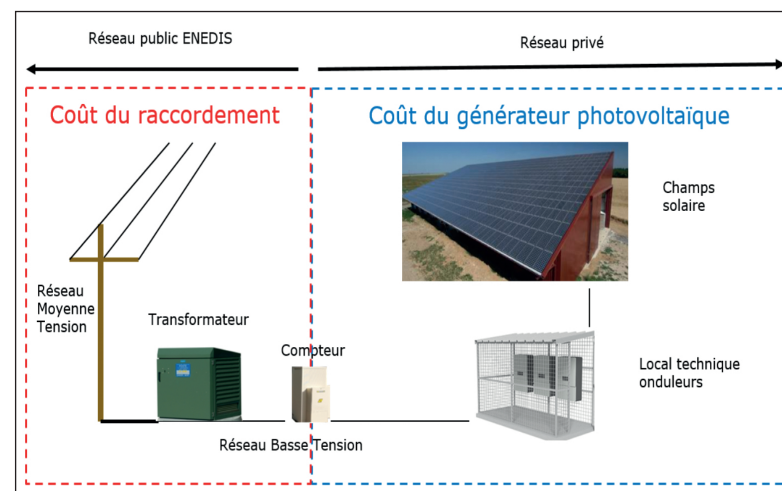
Nous développerons ensuite la configuration technique de la centrale entre le choix de la puissance et de la dimension des panneaux photovoltaïques les plus adaptés et leur couplage avec des onduleurs dimensionnés en fonction pour permettre une production optimale.

Le raccordement au réseau public, une étape déterminante

Le raccordement de l'installation au réseau public d'électricité, géré par ENEDIS, doit être réfléchi et optimisé en amont pour en limiter les coûts. Depuis décembre 2017 une aide de 40 % sur les raccordements permet d'envisager la faisabilité de projet jusque-là impossible à développer. Pour les projets intégrant la construction de plusieurs bâtiments à plus ou moins long terme, cette étape du raccordement est

très importante car elle impactera les futurs projets, ce qui implique de déterminer la meilleure solution technique dès le 1^{er} raccordement.

Il n'est pas obligatoire d'avoir un transformateur à disposition le raccordement peut se faire sur la plupart des poteaux de la ligne moyenne tension, en revanche celui-ci se fera obligatoirement sur le domaine public (on ne raccorde pas au milieu d'une parcelle).



La règle : ENEDIS étudiera la solution de raccordement la plus simple et la moins chère jusqu'à la ligne moyenne tension, mais en utilisant le domaine public.

à la production d'énergie : une stratégie pertinente renforcée par le levier du collectif



Une fois l'équilibre technico-économique de votre projet ciblé avec votre conseiller énergie et votre partenaire financier, nous pouvons vous accompagner dans les démarches d'urbanismes via l'intervention des conseillers bâtiment. Dès réception de l'accord d'urbanisme, nous effectuons la demande de raccordement auprès d'ENEDIS avec un bureau

Finalisation du projet

d'étude partenaire de la Chambre d'agriculture. Ainsi nous vous accompagnons sur l'ensemble de ces étapes pour qu'une fois votre raccordement accepté et donc votre projet ayant levé tous les verrous administratifs, vous puissiez intégrer un des achats groupés de matériel photovoltaïque et bénéficier de tarifs très avantageux. Plus que jamais la production

d'énergie renouvelable demeure un enjeu majeur pour notre société. Au niveau du photovoltaïque la rapidité de son développement découle de sa capacité unique d'être techniquement fiable et économiquement rentable sur la plupart des segments de marché, cela se traduit par le fort développement du marché photovoltaïque Gersois sur toiture agricole.

Se regrouper pour l'achat de centrales photovoltaïques : le poids du collectif pour des devis individuels performants

Depuis maintenant 10 ans la Chambre d'agriculture organise des achats groupés de matériel photovoltaïque pour le compte d'agriculteur Gersois. Ces opérations ont pour but de regrouper entre 20 et 30 porteurs de projets afin de réaliser des économies d'échelles sur le prix des générateurs.

• Une méthodologie précise et cadencée

Ces mises en concurrence d'installateurs photovoltaïques ont lieu à un rythme de deux achats groupés par an, généralement un courant avril et un autre en octobre. Un bordereau de prix par projet est établi par chacune des entreprises pour chacun des projets. Ce devis précis tient compte des spécificités de chaque générateur comme :

- La quantité de bacs de couverture
- La quantité de câbles de liaison entre le local technique et le point de livraison
- La pose d'un local onduleur spécifique

• A chacun son choix

Les porteurs de projets disposent de leur choix Une entreprise peut être choisie par un ou plusieurs porteurs de projets, comme elle peut n'être choisie par personne. Dans tous les cas elle maintient son prix peu importe le volume d'affaire qu'elle obtiendra.

• Octobre 2020 : un bon millésime

Malgré les contraintes sanitaires et les difficultés associées, l'achat groupé de matériel de cette fin d'année a atteint, voire dépassé selon les cas, les objectifs attendus par les porteurs de projets. Pour ce marché 8 installateurs photovoltaïques ont fait une offre personnalisée pour chacun des 24 générateurs inscrits dans la démarche. Le prix moyen constaté en €/Wc pour les trois installateurs qui ont fait les meilleures offres est de 0.55 €/Wc soit 54 800 € pour un générateur de 100 kWc (prix moyen de centrale est hors bac acier).

• L'effet achat groupé

Au-delà de la qualité des prestations négociées, et de conditions générales de ventes avantageuses, le volume permet d'obtenir des conditions préférentielles sur le prix des générateurs. Nous observons un écart de prix de l'ordre de moins 12 à moins 15 % via ces achats groupés de matériel comparativement aux devis observés sur le terrain pour l'achat d'une centrale isolée. A l'échelle de l'économie des projets, cet effet apporte une plus-value indéniable pour les participants.

Marché groupé de contrats de maintenance : une opération 2020 inédite par son ampleur

Vous avez investi dans une centrale photovoltaïque, votre nouveau revenu doit être maintenu au meilleur niveau dans la durée. Pour cela il est indispensable de souscrire un contrat de maintenance de votre générateur avec une entreprise spécialisée, avec les attendus suivants :

- Assurer votre générateur : sans contrat de maintenance vous ne serez pas assuré.
- Maintenir votre équipement dans un bon état afin d'éviter les risques sur la sécurité,
- Maintenir le meilleur niveau de production possible dans la durée,
- Connaître en permanence les performances de votre centrale,
- Etre informé dès qu'il y a un défaut de production pour pouvoir y remédier rapidement.

• Une édition d'ampleur, une sélection simple et lisible

La Chambre d'agriculture a réalisé une consultation d'entreprise de maintenance cet automne afin d'obtenir des contrats-groupe adaptés à vos besoins et à des prix très attractifs. Ce marché concerne la période de 3 ans qui débutera au premier janvier 2021.

193 agriculteurs se sont regroupés pour engager leurs 235 centrales. La puissance totale de ces centrales représente 24 800 kWc, ce qui a rendu le marché encore plus attractif que lors de la période précédente. Nous avons contacté 10 entreprises de maintenance, 8 ont répondu.

Les offres ont été analysées et notées avec un barème sur 100 points permettant d'attribuer 60 point à la qualité de l'entreprise et de son offre technique ainsi que 40 points aux prix proposés. Les 3 entreprises les mieux classées ont été auditionnées par les agriculteurs lors des réunions de restitution des offres. Chaque producteur a pu ainsi fixer son choix en connaissance de cause. Il reste possible pour chacun de souscrire à n'importe laquelle des 8 offres reçues, le podium de tête ne limitant aucunement l'accès aux autres offres effectuées.

• Des offres attractives

La moyenne des prix proposés pour les trois meilleures offres a baissé de 18 % par rapport à celle de notre précédent marché sur la période 2018-2020, le contenu technique de l'offre étant identique. La moyenne de prix des offres choisies par les agriculteurs participants, pour un générateur de 100 kWc, est ainsi de 735 € par an pour la maintenance préventive. La moyenne de prix du nettoyage est de 515 € par intervention.

• Des contrats accessibles pour de nouveaux entrants

Ce marché reste ouvert pour tout agriculteur producteur photovoltaïque et vous pouvez vous renseigner en appelant un de nos conseillers énergie. Ces contrats peuvent être souscrits à tout moment au cours des 3 ans notamment pour ceux qui mettront en service leur centrale au cours de la période 2021-2023 ainsi que pour ceux qui seraient déjà engagés dans un autre contrat de maintenance non encore échu au 01 janvier 2021. Dans ce cas, le prix de la maintenance sera proratisé sur la durée concernée.

Contact : Chambre d'agriculture du Gers : Agence Armagnac-Adour - Tél. 05.62.61.77.60 ; Agence Auch-Astarac - Tél. 05.62.61.77.13 ; Agence Portes de Gascogne - Tél. 05.62.61.77.42

